



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture du Rhône**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial**  
**du 26 novembre 2010**

Arrêté préfectoral n°2010-6351 du 22 novembre 2010

Objet : portant subdélégation de signature de M. Gilles MAY-CARLE, directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des recettes et **des** dépenses, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAY-CARLE, à l'exclusion des actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral N° 2010 -6287 du 20 novembre 2010, à :

- M. Didier CARPONCIN, directeur de préfecture, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale du Rhône, chef du pôle égalité des chances,
- Mme Geneviève COLOMBET, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle hébergement et habitat social,
- M. Frédéric FOURNET, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle Vie associative et protection des usagers,
- Mme Nathalie GAY, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAY-CARLE, des chefs de pôle et de la secrétaire générale précités, subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses, et à l'exclusion des actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral N°2010 -6287 du 20 novembre 2010, aux chefs de service et chargées de mission suivants :

Pour un montant limité à 23 000 € inclus à :

- Mme Catherine ESPINASSE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du service de la Veille sociale, de l'hébergement et de l'habitat transitoire, pour le programme 177,

Pour un montant limité à 5 000 € inclus à :

- M. Hervé BERTHELOT, Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chef du service Ressources humaines, logistique et achats pour les programmes 124, 137, 157 et 210,
- M. Christian BORNE, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, chef du service Systèmes d'informations, pour les programmes 124, 137 et 210,
- M. Michel DEVRIEUX, Professeur de sports, chef du service Développement du sport et de la vie associative pour le programme 219,
- M. Maxime DUPLAIN, attaché d'administration, chef du service Droit au logement, pour le programme 135,
- Mme Claudie MAILLE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, chef du service Protection de la famille et des majeurs, pour le programme 106,
- M. Michel REY, conseiller technique de Pôle emploi, chef du service interadministratif du logement, pour le programme 148,
- Mme Brigitte REYMOND, conseillère d'Education populaire et de jeunesse, chef du service Protection des mineurs, pour les programmes 163 et 210,
- M. Serge TERRIER, attaché d'administration, chef du service Politique de la ville, pour les programmes 119 et 147.

Article 4 : L'arrêté préfectoral N° 2010-2815 du 6 avril 2010 portant subdélégation de signature de M. Gilles MAY-CARLE, directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses, est abrogé.

Article 5 : Le directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture et à la direction départementale de la cohésion sociale et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
de la cohésion sociale du Rhône,  
Gilles MAY-CARLE

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>SIGNATURE ABRÉGÉE</b>
MAY-CARLE	Gilles		
CARPONCIN	Didier		
COLOMBET	Geneviève		
FOURNET	Frédéric		
GAY	Nathalie		
ESPINASSE	Catherine		
BORNE	Christian		
DEVRIEUX	Michel		
DUPLAIN	Maxime		
HANI	Sabry		
LEWANDOWSKI	Brigitte		
MAILLE	Claudie		
REY	Michel		
REYMOND	Brigitte		
TERRIER	Serge		